

DECISION N° DEC-2024-020

**OBJET : ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET D'EXPLOITATION POUR LE DOMAINE DES CLEVOS**

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE  
(ARTICLE L2122 – 22 C.G.C.T.)**

Le Maire de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-020 du 26 mai 2020 transmise en Préfecture le 26 mai 2020, et notamment son 4ème alinéa qui dispose que le Maire peut être chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Vu la proposition d'accompagnement présentée par STRATORIAL Conseil en gestion et Finances Locales et Claude EAS Conseil FSCE

Considérant la nécessité d'avoir recours à une assistance pour la mise en œuvre du projet d'exploitation du Domaine des Clévos

**DECIDE**

**D'ACCEPTER** la proposition de démarche méthodologique pour la mission d'accompagnement présentée par le groupement STRATORIAL / Claude EAS

Envoyé en préfecture le 13/02/2024


Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 026-212601249-20240213-DEC\_2024\_020-AR



**D'ACCEPTER** la proposition financière suivante :

	STRATORIAL			Claude EAS		
	Consultant Bureau (en j) 1 050 € HT/j	Réunion sur site (nb de réunion) 900 € HT/u	Montant (HT)	Consultant Bureau (en j) 800 € HT/j	Réunion sur site (nb de réunion) 1 050 € HT/u	Montant (HT)
	Réunion de lancement, visite du site, recueil et analyse des données	0,5	1	1 425,00 €		1
Construction des hypothèses du modèle économique (avec réunion de travail téléphonique ou visio)	2,75		2 887,50 €	1,5		1 200,00 €
Analyse des solutions de gestion et pistes de professionnalisation de l'exploitation	0,75		787,50 €	1		800,00 €
Elaboration CEP, tests sensibilité (dont tarifs) et tests d'équilibre	2		2 100,00 €	1		800,00 €
Consolidation note de restitution	1,5		1 575,00 €	0,5		400,00 €
Restitution finale sur site		1	900,00 €		1	1 050,00 €
<b>TOTAL (HT)</b>	<b>7,5</b>	<b>2</b>	<b>9 675,00 €</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5 300,00 €</b>
TVA à 20%			1 935,00 €			1 060,00 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>11 610,00 €</b>			<b>6 360,00 €</b>

**ET DE PREVOIR** les dépenses au budget 2024.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

ETOILE SUR RHONE,  
Le 13 février 2024  
Le Maire,

Françoise CHAZAL

